

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances chargée de l'examen des postes budgétaires 2021 relatifs aux dicastères culture et paroisses, écoles, service social et enfance et jeunesse.

La sous-commission chargée d'étudier ce préavis était composée de la soussignée et de Sylvain Krayenbühl.

La séance s'est déroulée en présence de Mme Claire Glauser, Conseillère Municipale et de Messieurs Christian Berdoz, directeur des écoles, Georges Croisier, secrétaire municipal adjoint pour la culture et Yannick Cochand, délégué Jeunesse.

Les membres suivants de la Commission des finances étaient également présents : Denis Aguet, Magali Burdet, Charles Chappuis, Laurent Fouvy, Camille Moser, Rémy Sulzer, Patrick Sutter, Claude Weber. Sylvain Krayenbühl étant excusé.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

ECOLE (E)

Page 85, E 500.3182 Frais de téléphone. Pourquoi est-ce qu'il n'y a plus de frais prévu sur ce poste en 2021 ?

Ces frais ont été transférés dans l'administration du service social (F 711.3182 frais de téléphone samaritains + quartiers solidaires).

Page 94, M 512.3188 et M 521.3188 Transport des élèves primaires et secondaires. N'y a-t-il toujours pas de possibilités de réaliser certains transports avec les lignes régulières des TL, afin de diminuer le budget des transports ?

En 2021, il est prévu de réaliser un masterplan des transports scolaires, c'est une des raisons du passage de ce poste dans le dicastère de la Mobilité. Un des objectifs de cette étude sera justement de vérifier les possibilités de réaliser certains parcours par les TL.

Page 94, E 521.3180 Frais de spectacles, piscine et divers. Qu'en est-il des actions menées par les élèves pour financer leur voyage d'étude (sans la problématique covid) ?

Ces séjours sont financés par les parents (repas, 16.-/jour), la commune (120.-/jour par élève y compris part. des parents) et les revenus des activités des élèves. Ces activités sont variables et ne sont pas inscrites dans le budget (stands de pâtisseries, etc.). Ces sommes se trouvent dans le compte communal.

Par ailleurs, pour l'instant il n'est pas prévu de voyage d'études. Dans ce compte, il est possible de modifier l'attribution des sommes en fonction des besoins au cours de l'année. Les sommes attribuées à ce compte augmentent depuis l'obligation de prendre en charge l'entier des coûts des activités extra scolaires. Il est également à noter que les effectifs des élèves augmentent chaque année (une centaine d'élèves ces deux dernières années).

Page 95, E 521.4332 Part. des parents aux devoirs surveillés et activ. hors cadre. 16 000.- Pourquoi on passe de 3000.- de revenus au budget 2020 à 16 000.- sur celui de 2021 ? Depuis l'arrêt du Tribunal fédéral et à compter de 2019, les parents ne paient plus les frais de voyages d'études et des échanges linguistiques, la seule charge restante étant le coût des repas qui auraient été pris à la maison de toute manière (16.-/j). Donc les parents paient beaucoup moins qu'auparavant. Avant, se trouvait dans ce compte seulement la participation des parents aux devoirs surveillés (3000.- au budget 2020).

PAGE 95, E, 521.4339 Frais écolage divers a charge des parents. Ce poste n'est plus pourvu depuis 2010 au budget pourquoi ?

En premier lieu, il y a une erreur, ce n'est pas un poste à la charge des parents. Auparavant les parents payaient un écolage lorsque leur enfant était scolarisé dans une autre commune que celle de leur domicile pour un gain de confort personnel, ce qui n'est plus le cas maintenant.

Pages 93-95, M 512.3188 - 521.3188 Transports des élèves. Pourquoi ces comptes varient à la baisse en 2021 ?

Ces frais de transports forfaitaires sont évalués chaque année par l'entreprise Dumas qui tient compte de différents critères : nbre de kilomètres, de bus, d'élèves, du prix de l'essence, etc. Les comptes montreront la justesse de ces évaluations.

Page 97, E 570 Ecole à la montagne et camp de ski. Est-ce que les bénéfices de la fête des vendanges sont attribués à ce compte ?

Non, ceux-ci ne sont pas attribués à l'école mais aux camps d'été. Par ailleurs, les camps de ski ne sont pas autorisés à cause du covid. Une réflexion est en cours pour voir si des journées à la neige seraient envisageables en tenant compte des facteurs écologiques liés aux transports des élèves.

CULTURE ET PAROISSES (C)

Page 35-36 C 151.3653.011 participations s/organisations de concerts 65 000.- Est-ce qu'une partie du budget 2020 consacrée à ce poste est reportée sur 2021 ?

Oui, notamment le Pully-Québec Festival qui a lieu tous les 2 ans et qui a été reporté en 2021. La subvention spéciale pour les 20 ans de l'Esprit Frappeur a également été reportée en 2021.

Page 35, C 151.3653.019 Animation culturelle - Autres frais 17 000.-. Que finance ce poste ?

Ce sont des fournitures comme l'électricité et autres services de la voirie par exemple pour des manifestations des sociétés locales (marché de Noël, fête du sauvetage, transports des blocs de sécurité, déplacement des bacs à fleurs, etc.)

Page 35 C, 151.3653.023 CLEM – mise à dispo. de salle diverses 26 000.-. Que couvre ce poste et pourquoi varie-t-il d'une année sur l'autre ?

Ce poste correspond à des écritures internes (pas de dépenses réelles) selon les besoins du CLEM qui varient d'une année sur l'autre.

Page 35, C 151.3653.022 Esprit Frappeur et F 151.3900 Villa Mégroz. Ce bâtiment dégagent-ils un bénéfice ou tous les loyers sont-ils à fond perdu ?

Ils sont à fonds perdus, c'est une subvention indirecte.

Page 35 et 103, C 151.3653 et J 713.3653 La Folle Semaine. Pourquoi deux fois 5000.- sur deux comptes différents, (concert et médiation) ?

Le montant total de la subvention destiné à la Folle Semaine (10'000.- au budget 2020) est inchangé. Par soucis de clarté et de précision, il a été décidé de séparer la somme en deux en 2021. La part utile à l'organisation d'activités de médiation artistiques avec les élèves de Lutry (10 artistes interviennent dans 10 classes) s'inscrivant dans une logique d'animation socioculturelle adressée aux jeunes est désormais chargée au budget Jeunesse. Les 5'000.- restant utilisés pour couvrir les frais de programmation des concerts (cachets des artistes) restent à la Culture.

Page 98, F 580.3011 Traitements, cultes. Que recouvre ce compte ?

C'est une clé de répartition entre plusieurs communes (Belmont, Paudex) qui comprend des frais de fonctionnement, ainsi que la rémunération de l'organiste et du marguillier (équivalent du sacristain). Mais, cela ne comprend pas le salaire des pasteurs ou prêtres.

Page 37, F 153.3652.01 Charges financières MPJ (maison de paroisse et des jeunes) subvention communale. A quoi servent les 30 000.- attribué ?

La commune prend en charge pratiquement la totalité des frais de fonctionnement de la MPJ soit 11/13^e de la charge hypothécaire qui se monte à 30 000.-.

ENFANCE ET JEUNESSE (J)

Page 35, J 151.3523 Passeports vacances - Part. intercommunale 15 000.-. A quoi correspond ce montant ?

C'est une contribution intercommunale qui sert le projet dans son ensemble et pas seulement les enfants de Lutry. Dans ce cadre notre commune organise des ateliers : visite d'Aquatis, découverte du goût, etc.

Page 41, J 171.3653.09 Open Sunday, salle de gym dimanche p/enfants 6-12 ans, 27 000.-, subvention canton 8 000.-. Quelle participation cette année avec la période de confinement ?

Le calendrier a pu se dérouler presque normalement sauf deux dimanches qui ont été reportés à l'automne ce qui a étoffé cette période. Il y a en moyenne une quarantaine d'enfants qui participent à cette activité par dimanche.

Page 103, J 713.3653 Soutien diverses activités enfance et jeunesse 44 000.-.

L'augmentation du compte est-il dû à l'engagement du nouveau délégué à la jeunesse ?

A l'exception d'un montant de 10'000.- alloué au Festi'lu, jusque-là chargé au budget Culture qui passe à la Jeunesse et le soutien au MJSR¹ pour une offre d'activités pour les enfants de Lutry en été, les 30'000.- francs restants correspondent aux montants nécessaires à la mise en place de nouveaux projets que la commune veut offrir à la jeunesse.

Par exemple des centres aérés lors des vacances scolaires, et/ou la mise à disposition d'un espace pour les jeunes de 12-16 ans à la MPJ² les vendredis et samedis de 18h à 22h de mars à mai puis de sept. à déc. (et le jeudi aux mêmes heures pour des activités intergénérationnelles notamment avec les quartiers solidaires).

L'engagement du nouveau délégué à la jeunesse permet en effet la mise en place de nouveaux projets pour les jeunes. La stratégie étant de s'appuyer sur le dynamisme associatif considérant les sociétés locales comme les premiers acteurs et partenaires lors de la définition et la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse.

Page 103-104, J 713.3653 Soutien divers aux activités enfance et jeunesse 44 000.- De qui est composé le groupe de travail « Jeunesse » ?

Ce sera une entité transversale, une plateforme jeunesse. Il est prévu d'y réunir des représentant·e·s d'institutions impliquées à Lutry en faveur de la Jeunesse. Seront idéalement représentés : la FSEJ³, l'APOL, la direction des écoles, la commission santé scolaire, les médiateurs scolaires, des représentants des sociétés locales, le délégué à la jeunesse et un·e stagiaire en 3^{ème} année de Bachelor en Travail social. Les 1'000.- chargés au budget correspondent aux frais de réunion qui pourraient avoir lieu 1 fois par mois.

Page 104, J 713.3011 Traitements. Que comprend ce compte ?

Il comprend, le poste du délégué à 60%, celui d'un·e secrétaire à 20% et celui d'un·e stagiaire à 100%. La commune assume désormais les devoirs surveillés, le sport facultatif, les camps de ski, l'école à la montagne, les voyages d'études administrés jusque-là par les écoles. A cela s'ajoute la gestion des cantines scolaires et le transport des élèves (ce dernier poste est aujourd'hui passé à la Mobilité). Pour ce faire la commune engage directement les quelques 120 intervenants nécessaires à la mission dont 50 qui interviennent à l'année dans les écoles (sport, cantine, devoirs surveillés).

Le taux de travail du délégué à la jeunesse (60%) ne permet pas d'assumer l'entièreté de cette mission et de développer parallèlement une politique de la jeunesse, avec un focus sur les 12-15 ans (526 jeunes), population pour laquelle la commune ne propose actuellement pas d'activités régulières. Pour raison d'économie et d'efficacité, il est aujourd'hui prévu l'engagement d'une secrétaire administrative à 20% au lieu de proposer l'augmentation du taux de travail du délégué à 80%. Cette stratégie permet à la fois d'économiser la différence financière entre la classe salariale d'un cadre et celle d'un·e employé·e administratif·ve mais également de créer un duo aux compétences complémentaires.

A cela s'ajoute le fait que pour autant que la commune dispose d'un temps de travail d'au moins 80% pour la Jeunesse s'ouvre l'opportunité d'accueillir des stagiaires en 3^{ème} année de Bachelor en travail social à 100% pour des périodes de 6 mois. Les stagiaires sont rémunérés

¹ MJSR : Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande

² MPJ : Maison de la Paroisse et des Jeunes

³ FSEJ : Fondations des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse à Lutry

1350.-/mois. La commune perçoit 50% de cette somme en retour de la HES-SO pour son travail de formation de l'étudiant. Par ce biais et à moindre coût, la commune de Lutry peut disposer d'une petite « équipe » capable d'assumer les tâches récupérées des écoles et de développer, dans le même temps, une politique de la jeunesse.

SERVICE SOCIAL (G)

Page 95, G 550.3512 Bourses d'études et d'apprentissage. 821 000.-. Rappel de ce que comprend ce compte ?

Il correspond à une participation de la commune à la facture sociale concernant les bourses d'études et d'apprentissage notamment au prorata du nbre d'habitants.

Page 101, G 711.3655.10 Garderie Toffeyre - subvention 268 000.-. Pourquoi une diminution des charges de 71 000.- par rapport au budget 2020 ?

Cela correspond à une évaluation sur la base des coûts réels qui varient d'une année sur l'autre. Cela dépend notamment de la contribution des parents.

Page 104, G 721 3515 et 550.3512 Participation de Lutry à la facture sociale cantonale ou cohésion sociale 21 696 000.- (- 574 000.- s/2020) Pourquoi cette différence ?

Une partie du traitement des assistant-e-s social-e-s est reprise par le canton (transferts de l'AVASAD - 1/3 commune, 2/3 canton).

Page 101 A 711.3663 Animation - retraite AVS, jeunes (promenade en bateau) 78 000.- au budget 2021 alors qu'en 2020, 56 000.- et au comtes 2019, 24 695.35 ? Pourquoi de telles différences ?

Une croisière est offerte chaque année en alternance, une fois aux jeunes majeurs, une fois aux retraités de la commune. L'année dernière était le tour des retraités, vu qu'ils sont nombreux à participer à cette activité cela nécessite deux bateaux (pas le même jour, ni au même horaire afin de correspondre aux besoins). En 2020, celles-ci n'ont pas pu être organisées. Il est donc prévu d'en faire trois en 2021, deux de rattrapage pour les retraités et une pour les jeunes comme prévu.

Lutry, le 14 novembre 2020

Rose-Marie Notz

Présidente-rapporteuse

Signature

